

# **Conseil Municipal d'Avançon**

## **Compte rendu de la séance du 18 mars 2011**

**Président :** Mr Laurent NICOLAS

**Secrétaire de séance :** Mr Pascal THOMAS (à l'unanimité)

**Etaient présent(e)s :** Mmes Nancy GARAGNON, Carole TASSET.

Mrs Thierry BOREL, Joël EYRAUD, Stéphane JACOB, Michel MAUREL, Laurent NICOLAS,

Pascal THOMAS.

**Etaient absent(e)s :** Mme Colette BOISSERENQ: procuration à Mr S.JACOB

Mme Nathalie GIAIME : procuration à Mme N. Garagnon

Mr Joseph LESBROS

La séance est ouverte à 20h10.

Approbation du Compte rendu de la séance du 4 février 2011 à l'unanimité.

Mr le Maire informe le conseil municipal que la demande de subvention auprès du conseil général pour l'achat du tracteur a été refusée, une subvention étant déjà accordée pour l'éclairage public aux Santons.

La réponse du conseil régional pour la subvention demandée sera connue après le 25 mars.

Selon les réponses, une demande de subvention pourrait être faite auprès du conseil général en juin 2011, pour la réfection des peintures intérieures de l'église.

### **1- Mise en conformité du captage du Cousserous**

Pour la mise en conformité du captage du Cousserous, une délibération est nécessaire pour lancer la procédure de déclaration d'utilité publique pour la protection de la source, avec instauration des périmètres de protections. Il sera nécessaire pour la commune d'acquérir en toute propriété les terrains nécessaires au périmètre de protection immédiate, chemin d'accès et servitudes. Le périmètre de protection immédiate représente une surface de 290 m<sup>2</sup> en dessous de la route forestière, parcelle B511 propriété de Mr F. Eyraud.

***Délibération pour le lancement de la procédure de mise en conformité du captage du Cousserous. Vote POUR à l'unanimité 10 /10***

### **2- Programme des travaux ONF 2011**

En 2010, les travaux ONF ont coûté 12 050 € HT.

Pour 2011, l'ONF proposent les travaux suivant, d'un montant total de 9240 € HT : - amélioration des parcelle 1 & 2 : marquage des limites de parcelle sur 2.5 km, pour un montant de 2160 € HT.

- Travaux sylvicoles sur la parcelle 14 de 2 hectares : dégagement et binage, 1860 € HT.

- Entretien courant de la route des Roumillères, des revers d'eau, refecton de la barrière, 5220€ HT

***Vote pour les travaux ONF 2011, pour à l'unanimité 10 voix sur 10 votants***

● Discussion du conseil sur les modalités de la coupe affouagère à venir dans l'année :

1. soit mettre le bois à proximité des accès forestiers, pour permettre la récupération du bois par des personnes peu équipées, mais avec un coût non négligeables (26 €/stères à Briançon)
2. Soit laisser le bois sur son lieu d'abattage, ce qui autoriserait sa récupération uniquement par des personnes suffisamment équipées (tracteur, treuil...).

● Mr J.Eyraud signale que la route allant de cabane forestière à la Croix des Près est en mauvaise état, mériterait de travaux de nivellement. Cependant, les plus gros défauts sont au niveau de l'arrivée sur la Croix des Près, tronçon qui dépend de la commune d'Espinasse.

**3- Rémunération de l'agent recenseur et de la coordinatrice**

Pour le recensement, la commune a bénéficiée d'une dotation forfaitaire de l'état, d'un montant de 800 €.

Il est proposé la rémunération suivante, sur l'exemple de la commune de la Bâtie Neuve :

- 0.49 € /Feuille de logement : 211 feuilles soit 103.39 €
- 0.94 € / bulletin individuelle : 406 feuilles soit 381.64 €
- 0.49 € / Immeuble collectif : 22 feuilles soit 10.78 €
- Forfait frais de transport de 100 €
- Indemnité séance de formation (2 demi-journées/agent) : 50 € /demi-Journée.

Soit un total de 795.81 € réparti sur les 2 agents.

***Vote pour cette rémunération de l'agent recenseur et de la coordinatrice : pour à l'unanimité 10 voix POUR sur 10 votants***

**4- Indemnité Assurance Bris de Glace**

Remboursement de AXA-Assurance pour au remplacement de vitres du secrétariat de mairie (96.13 €) et salle des fêtes des Santons (234.59 €).

***Vote pour l'encaissement par la commune de ces remboursements : pour à l'unanimité 10 voix POUR sur 10 votants***

Il serait nécessaire de revoir les contrats, pour essayer d'abaisser le montant des franchises.

**5- Questions diverses**

**5.1 Subventions 2011**

- Avance Football Club : 50 € (1 seul enfant sur l'année 2010/2011)
- ADMR : 350 €
- Fanfare du Piolit : 300 €
- UNSS Collège la Bâtie Neuve : 39 € (demande de 3 €/enfant, 13 enfants)
- Pas de Tir sportif : 500 €
- Les Santonins Nouveaux : 500 €
- Prévention routière : 100 €
- Jeunesse Avançonnaise : 500 €

***Toutes ces subventions sont approuvées à l'unanimité 10 voix POUR sur 10 votants***

- Ski Club Réallon : 200 € (200 € demandés pour 6 enfants). Mr M.Maurel fait remarquer qu'il semble peu possible de donner des subventions à chaque club sportif le demandant.

**Vote pour la subvention de 200 € au ski Club de Réallon : 9 pour, 1 abstention sur 10 votants**

### **5-2 Création Piège à eau Route de Basse Fontaine et amélioration de chenaux de l'église**

Un courrier de Mme Astrion demande un aménagement de la route de basse fontaine, dans sa partie haute, pour éviter aux écoulements d'eaux de pluie d'aller dans son hangar et sur son aire de stockage de foin.

Mr Le Maire a donc demandé des devis à 3 entreprises, pour la réalisation des travaux sur cette route. Dans le même temps, il a aussi demandé une amélioration du drainage des écoulements en provenance des chenaux de l'église.

2 entreprises ont répondu :

- AMCV pour un montant de 2 522.30 € HT
- ATS pour un montant de 3 885 € HT

**Vote pour le choix de l'entreprise pour travaux route de basse fontaine et amélioration de chenaux de l'église : vote à l'unanimité pour l'entreprise AMCV, 10 voix POUR sur 10 votants.**

Mr M. Maurel s'étonne de ce vote concernant le choix de l'entreprise alors que le conseil municipal n'a pas préalablement voté pour la réalisation de ces travaux.

Mr Laurent Nicolas répond qu'il trouve Mr Maurel trop « tatillon », qu'il a effectivement décidé seul de faire établir les devis pour ces travaux afin d'en accélérer la réalisation.

Mr Le Maire demande donc au conseil municipal de se prononcer pour ou contre la réalisation des travaux route de basse fontaine/chenaux de l'église : **Vote pour à l'unanimité, 10 voix POUR sur 10 votants.**

Mr Laurent Nicolas revient ensuite sur la remarque de Mr Maurel, jugeant excessive sa demande de respect de procédure, uniquement destinée à ralentir les prises de décision. Mr Maurel quitte la salle du conseil. Il fait remarquer auparavant que le planning de la permanence des élections cantonales du 20/03 était incomplet, ne lui permettant pas de proposer sa présence dans l'après midi. Il s'étonne de ne pas assurer de permanence le 20/03 et demande à assurer le créneau 16h-18h pour les prochaines élections.

Un débat est ensuite mené sur l'intérêt d'installer un panneau signalétique de limitation de vitesse à 30 km/heure en haut et en bas de la route de basse fontaine, les croisements y étant très difficiles. Mme N. Garagnon se renseignera auprès de la prévention routière sur les différentes possibilités.

### **5.3 Devis Préau école de la plaine**

3 devis sont présentés :

- Entreprise Boisserenq : 15 080,69 € HT
- Entreprise Reynier : 15 143,70 € HT
- Entreprise Boudot : 16 040,08 € HT

***Vote à l'unanimité pour l'entreprise Boisserenq 9 voix POUR sur 9 votants.***

#### **5.4 Devis pour un columbarium au cimetière**

Un devis de l'entreprise Aubin est présenté, pour la mise en place d'un columbarium de 10 emplacements (2 étages de 5 cases), d'une dimension de 2.35 m de long, 0.63 m de profondeur et 1.05 m de haut. Ce type de columbarium permettrait d'ajouter des emplacements sur la hauteur.

Finition : marbre gris du Tarn, portes en marbre noir.

Prix : 4 603 € HT de fourniture + 2 230 € HT de maçonnerie (plate forme de 4 x 2,5 m, 10 cm d'épaisseur, avec 2 marches).

Des renseignements seront pris auprès des communes disposant de columbarium (Gap, La Bâtie Vieille) pour connaître les tarifs appliqués.

***Vote pour la mise en place d'un columbarium par l'entreprise AUBIN : vote pour à l'unanimité 9 voix POUR sur 9 votants.***

#### **5-5 Devis pour peinture intérieure à l'église**

Un seul devis a été obtenu par Mr L. Nicolas. Mme C.Faure se propose d'obtenir d'autres devis pour les mêmes type de travaux.

#### **5-6 Eclairage au lotissement de l'Isclé**

Note de Mme N.Giaime signalant un éclairage défectueux au lotissement de l'Isclé. Les réparations seront réalisées dès que possible.

**La séance est levée à 23h15.**